

ARRÊTÉ N°2022/09/03

Arrêté portant nomination d'un régisseur et d'un régisseur-adjoint

Le Maire DE LA COMMUNE DE CEAUX-EN-LOUDUN

Vu la délibération en date du 12 Septembre 2022 instituant une régie de recettes « Régies Diverses » pour l'encaissement de produits divers (location salle des fêtes, location matériels, barnum, repas 8 mai, photocopie ;

ARRETE :

Article 1 : A compter du 1^{er} Octobre 2022, Mme AUBERGEON Éliane, née le 20 Novembre 1962 à Faye -La - Vineuse est nommée régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la commune de Ceaux-en-Loudun avec mission de recouvrer exclusivement les recettes énumérées dans la délibération, créant la régie de recettes.

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre motif, Mme AUBERGEON Éliane sera remplacée par M. GALLET Jean-Luc né le 07 Juin 1960 à Tours.

Article 3 : En raison de la modicité du montant de l'encaisse, le régisseur sera dispensé de cautionnement.

Article 4 : Mme AUBERGEON Éliane et M. GALLET Jean-Luc ne percevront aucune indemnité de responsabilité.

Article 5 : Mme AUBERGEON Éliane et M. GALLET Jean-Luc sont, conformément à la réglementation en vigueur, pécuniairement responsables de la conservation des fonds qui, en application de la délibération, ne devront jamais excéder 800 euros, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçues ainsi que l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont effectués. Mme AUBERGEON Éliane et M. GALLET Jean-Luc ne devront pas exiger ou percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans la délibération constitutive sous peine de s'exposer aux poursuites pénales et disciplinaires prévues en matière de comptabilité de fait.

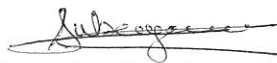
Article 6 : Mme AUBERGEON Éliane et M. GALLET Jean-Luc devront présenter leurs registres, leur comptabilité, leurs fonds, et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 7 : Mme AUBERGEON Éliane et M. GALLET Jean-Luc appliqueront chacun en ce qui le concerne, les dispositions du présent arrêté.

Article 8. Copie du présent arrêté sera adressée à M. le trésorier de Châtellerault

Le 13 Septembre 2022
Le Maire, Régis SAVATON

Visa de Mme AUBERGEON Éliane, régisseur



Visa de M. GALLET Jean-Luc, régisseur adjoint

